

L'évolution de l'Armée française

PAR PIERRE MONTAGNON

Résumé de l'éditeur : En quelques pages, Pierre Montagnon retrace la grande histoire de l'Armée française, de la prise de la Bastille à nos jours. Il se penche sur le passé de l'Armée française afin de mieux appréhender sa mutation et son avenir. Un tour de force.



Essayer d'évoquer l'évolution de l'Armée française depuis plus de deux siècles impose, au préalable, de poser quelques jalons. La France durant cette période a souvent ignoré la stabilité politique. Divers régimes se sont succédés. Aucune analogie avec ce qui a pu se dérouler au Etats-Unis ou en Grande-Bretagne par exemple. Outre-Atlantique le pays est régi par une Constitution datant de Washington. Outre-manche la monarchie en place remonte à 1714.

La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, ouvre la décade révolutionnaire qui met fin au règne des quarante rois qui en 1000 ans firent la France. De 1799 à 1815, un homme, Bonaparte, devenu en 1804 l'empereur Napoléon 1^{er}, domine la vie française (et européenne). Le retour des Bourbons après Waterloo se prolonge jusqu'en 1848, suivi par une brève Seconde République. Le neveu du grand empereur s'impose ensuite sous le nom de Napoléon III de 1852 à 1870. La défaite mili-

taire devant l'Allemagne renverse ce Second Empire et conduit à la III^{ème} République qui sera, elle aussi, emportée par la défaite en 1940. Suivent les quatre années noires de l'Etat français avec l'occupation allemande avant l'instauration de la IV^{ème} République qui sombre devant la crise algérienne en 1958. Charles de Gaulle, revient alors au pouvoir, instituant une Ve République toujours en vigueur. Cinq républiques, deux empires, deux royaumes, un Etat. La France n'a pas manqué de diversité et « on n'a pas eu le temps de s'ennuyer. » D'autant que jusqu'en 1962 au moins, la France s'est beaucoup battue en Europe et à travers le monde. L'institution militaire a été, obligatoirement, largement tributaire de ces variations politiques.

L'armée de l'Ancien régime, sous réserve de réformes sur la fin, ressemblait un peu à une entreprise de caractère capitaliste. Un colonel propriétaire de son régiment. Des hommes recrutés vaille qui vaille par les fameux sergents recruteurs et évidemment rétribués d'où le terme de soldat celui qui touche une solde. Composante importante de cette armée de nombreuses unités à base d'étrangers, Suisses, Allemands, Hongrois, etc. Bien des chefs l'étaient également comme Maurice de Saxe, le vainqueur de la célèbre bataille de Fontenoy en 1745. Cette armée formée de mercenaires servait avec honneur et fidélité. Les hommes s'y faisaient tuer avec courage.

La France révolutionnaire voit l'Europe des rois se liguier contre elle. Elle a besoin de troupes. Heureusement, la France est, à l'époque, le pays le plus peuplé du vieux continent. Les bras ne lui manqueront pas. Elle les obtient par la conscription. Le 22 février 1793 est décrétée une levée de 300.000 hommes. Le 23 août, le péril croissant, fera prescrire la levée en masse. Organiser ces masses constitue un sérieux problème, d'autant que bon nombre d'officiers nobles ont émigré. La formule trouvée s'appellera l'amalgame. Un bataillon de blancs, c'est-à-dire d'anciens de l'armée royale, deux bataillons de bleus, recrutés de la conscription. Un plus deux donneront une demi-brigade nouvelle appellation du régiment. Quant aux cadres, ils

sortiront du rang, sous-officiers de l'Ancien régime pour l'essentiel.

Napoléon, ayant lui aussi l'Europe liguée contre la France, utilisera largement la conscription. Tout en faisant, comme l'armée royale, largement appel aux contingents étrangers. L'armée française qui, en 1812, franchira le Niémen pour se porter sur Moscou ne comptera que 100.000 Français sur un global de 400.000 hommes. Napoléon fera de ses compagnons d'armes des maréchaux et créera, pour encadrer ses régiments, l'Ecole Spéciale militaire de Saint-Cyr, le West Point français.

La Restauration après 1815 se veut synonyme de paix. La France, cependant, se doit de posséder une armée. L'impopulaire conscription ayant été abolie il est fait appel – retour au passé – à des professionnels. Le recrutement s'avérant insuffisant, les lois Gouvion-Saint-Cyr et Suchet, en 1818 et 1824, rétablissent, par voie détournée, la conscription. Le contingent annuel, 60.000 hommes, à mobiliser est appelé par tirage au sort. Durée de service, six ans, puis huit ans. Indirectement c'est le retour à l'armée de métier de l'Ancien régime. Huit années de service représentent une bien longue période. Durant ce temps, le soldat est coupé de ses racines, famille, village, métier. La caserne, les camarades deviennent son foyer. Il ne peut très souvent qu'y retourner son temps légal terminé. Inexorablement, l'Armée forme un corps à part dans le pays, sans liens étroits avec la nation. La Légion Etrangère, créée en 1831, havre pour tant de déracinés, en est l'un des fleurons.

Cette armée de vieux soldats sera l'Armée française jusqu'en 1970. Elle se battra avec héroïsme en Algérie, en Afrique, en Asie, en Crimée, en Italie, au Mexique. Ces campagnes souvent de caractère colonial, ne prédisposent pas à la combinaison des moyens. En 1870, les généraux de Napoléon III, beaux sabreurs certes mais tacticiens à courte vue, seront battus par des généraux allemands sachant allier le mouvement et le feu.

La défaite de 1870, la perte de l'Alsace-Lorraine provoquent dans le pays un choc profond et remettent en cause les fondements de l'institution militaire. Pour remédier aux

insuffisances constatées, tout est repensé. La loi de 1872 rétablit la conscription appelée durant presque un siècle à faire partie de l'univers national. La durée de service variera : de 3 ans en 1914, à la veille de la Grande Guerre, à 10 mois en 1996. Des écoles de formation sont créées à Saint-Maixent, Saumur, Versailles. L'École supérieure de Guerre est instituée le 15 juin 1878 en vue de former les officiers du service d'état major. Bien des grands noms de 14-18, Foch, Pétain, y auront été élèves ou professeurs.

Parallèlement s'officialisent les troupes coloniales ex troupes de marine à vocation de servir outre-mer. Elles seront par excellence, avec la Légion Étrangère, les troupes de constitution de l'Empire colonial que la III^{ème} République donne à la France. Deuxième empire colonial du monde – après celui de la Grande-Bretagne – qui s'appuie également sur une flotte héritière de la marine Royale de la Monarchie.

La France voulait sa revanche et recouvrer Metz et Strasbourg. L'armée du contingent de 14-18 – toute la nation s'est mobilisée – la lui apporte mais à quel prix ! 1.400.000 morts ! Un Français sur 29 est tombé. Au jour de la victoire, le 11 novembre 1918, l'armée française fait figure de première armée du monde.

Une armée qui, hélas pour elle, n'évoluera pas. Le pays saigné par l'hécatombe aspire à la paix. Les caciques militaires figés sur le souvenir des tranchées de Verdun, parlent front continu et fortifications. Ils généreront la Ligne Maginot, censée couvrir la frontière du nord-est, est le refus d'un corps blindé réclamé par le colonel de Gaulle. L'armée française de 1920 sera balayée par l'armée allemande de 1940 qui a su assimiler les techniques nouvelles et impulser à la bataille un rythme foudroyant par le binôme char-avion.

La France battue au printemps 40 devra sa libération à ses alliés et à son empire colonial. Son armée qui participera aux combats de la libération en 44-45 se forgera outre mer.

De 1945 à 1962, la France s'engue dans les guerres dites de décolonisation. Indochine, Algérie qui sont souvent – Indochine surtout – un aspect de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. 1962 marque une date importante dans

la vie de l'Armée française. Enfin, la France se retrouve en paix. Depuis 1939, son armée, avec des hauts et des bas, n'avait cessé d'être engagée. Et même avant 1939, les périodes sans recourir aux armes avaient été brèves. On se battait encore au Maroc au début des années 1930. Bournazel, l'Homme rouge, tombait au Saghro, dans le sud marocain, le 28 février 1933.

Tout autant que la paix affermie, 1962 sonne pour la France la fin de son empire colonial. Celui-ci avait pratiquement débuté en 1830 avec la prise d'Alger. Le départ d'Algérie en 1962 y met un terme. Par voie de fait finit de disparaître l'armée coloniale, une composante non négligeable de l'Armée française pendant plus d'un siècle. Tirailleurs de toutes origines, algériens, tunisiens, marocains, annamites, tonkinois, malgaches, sénégalais, goumier, spahis, constituaient une troupe bigarrée, riche en couleurs et ardente au feu. Ces soldats d'outre-mer avaient participé à l'épopée coloniale et avaient aidé la France à bâtir son empire, le deuxième du monde en 1939. Ils étaient dans les tranchées de 14-18. 75.000 d'entre eux, presque tous volontaires, étaient tombés pour reconquérir l'Alsace et la Lorraine. Ils étaient à Gembloux et ailleurs en mai-juin 1940 toujours héroïques. En 1944, ils représentaient près de 45 pourcent des coloniaux ayant quitté leurs gourbis pour libérer la Mère Patrie dans les rangs de la 2^{ème} DB de Leclerc et de la 1^{ère} Armée française de De Lattre. La France grâce à tous ses enfants d'outre-mer avait pu participer, les armes à la main, à sa libération aux cotés des armées alliées.

La page coloniale tournée, les unités levées dans l'Empire disparaissent. Ne restent plus que des régiments de tradition dont la terminologie change avec un retour aux origines. Les Régiments d'infanterie coloniale deviennent des régiments d'infanterie de marine, à recrutement métropolitain évidemment. Toujours pour garder les traditions existent encore un régiment de tirailleurs et un autre de spahis, sans référence géographique naturellement. Le 1^{er} régiment de spahis est l'héritier du 1^{er} régiment de spahis marocains et porte sur son drapeau et en fourragère la

Croix de Compagnon de la Libération. Il a participé à la guerre du Golfe. Quant au glorieux RICM, Régiment d'infanterie coloniale du Maroc, au drapeau le plus décoré de France avec celui du RMLE, Régiment de marche de la Légion Etrangère, il s'appelle maintenant Régiment d'infanterie et de chars de marine. Les initiales ont été préservées.

Une troupe survit à l'ère coloniale. La Légion étrangère. Reprenant le vieil emploi par la monarchie et l'Empire d'étrangers au service de la France, le roi Louis-Philippe l'a créée en 1831 avec vocation de servir en dehors du territoire métropolitain. Le départ d'Algérie remet tous en question. En 1962, la Légion quitte Sidi Bel-Abbès, sa cité mère, et se replie sur la métropole et la Corse avec des implantations outre-mer (Guyane, Djibouti). Ce transfert ne modifie en rien sa valeur de troupe d'élite. Elle le montre à Kolwezi en 1978. Son visage évolue toutefois quelque peu. Son recrutement, spécifiquement européen au départ, s'est élargi. Il n'est pas rare de voir un faciès asiatique ou africain dans les rangs des Képis blancs. Par contre devenir légionnaire se mérite. Hier chacun pouvait aller chercher un havre à la Légion. Aujourd'hui la sélection se veut rigoureuse. Elle n'accepte qu'un candidat sur six ou sur sept pour une troupe de 7.000 hommes. Ces 7.000 sont toujours l'un des meilleurs fers de lance de l'Armée française.

Ceci étant, la France en paix, sous réserves d'interventions extérieures en Afrique principalement, peut repenser sa défense. De Gaulle la dote de la dissuasion nucléaire qui reste à ce jour une dominante de sa doctrine de défense. Près de 10 pourcent du budget militaire y sont consacrés s'appuyant sur des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et une aviation embarquée. Les fusées du plateau d'Albion ont été abandonnées. Elles représentaient une cible par trop voyante avec des vecteurs de trop faible portée.

La fin du conflit algérien avait permis une réduction des effectifs et de la durée du service militaire portée finalement à dix mois.

Un grand virage se prend à fin du XXème siècle, en 1997 très exactement, avec la suppression de la sacro-sainte conscription

suite à l'effondrement du communisme et à la levée du danger à l'Est. Le service militaire obligatoire, point de passage obligé avant la vie active pour les jeunes Français, disparaît. Place au professionnalisme, véritable retour à l'armée de jadis. D'aucuns déplorent la disparition d'un acquit républicain brassant dans les mêmes chambrées, riches et pauvres, instruits et ignorants, forts et faibles. D'autres se félicitent du réalisme de la mesure. Pas assez de vrais combattants sortaient du moule au bout de dix mois. Cette armée du XXIème siècle comprend 4 composantes : l'armée de terre, la plus importante, 140.000 hommes, la marine 45.000, l'aviation 64.000 et la gendarmerie 440.000 hommes. Ces chiffres sont dans la norme de ceux des principales puissances européennes. L'armée française reste l'un des grands corps de l'Etat. (Le second après l'Education nationale.)

Depuis la Seconde Guerre mondiale la présence féminine se manifestait à des postes divers impliquant autant courage que dévouement : ambulancières, infirmières, assistantes sociales. Un pas en avant est franchi dans les années 1980. L'armée ouvre largement ses rangs à tous niveaux. Les femmes représentent aujourd'hui 10 pourcent de ses effectifs. Elles servent surtout dans les branches techniques et même à la Gendarmerie. Une femme vient d'y atteindre le grade de colonel. Tout donne à penser, eu égard à son âge et à son origine (Saint-Cyr), que des étoiles l'attendent.

Ce facteur origine soulève la notion d'élitisme. Dans l'Armée française présente, une belle carrière d'officier ne peut se concevoir sans diplômes ni certificat d'entrée. Saint-Cyr pour l'armée de terre, Salon de Provence pour l'aviation forment 90 pourcent des futurs généraux, l'Ecole navale la totalité des Amiraux. L'ex Ecole de Guerre, présentement Collège inter armées de Défense, s'avère le point de passage obligatoire pour les étoiles et le haut commandement. Alors ? Les diplômés de 2007 possèdent-ils cette « vertu des temps difficiles », le caractère, dont parlait Charles de Gaulle ? A l'heure aujourd'hui, un Bigeard, un Koenig ne sauraient prétendre à devenir général à quatre étoiles ou maréchal de France. Le souvenir de 1914 et le grand coup de balai que dut donner

Joffre, en 1914, dans les rangs des brillants sujets de l'École de Guerre dépassés par l'épreuve du feu, permettent de s'interroger sur des critères de sélection basés très largement sur les diplômes. Mais en l'absence de titres de guerre, sur quels éléments se baser pour assurer les promotions indispensables ? Poser une telle question est d'avouer la complexité d'un dilemme qui n'est pas inhérent à la seule France.

Dans ses structures internes, l'armée de terre française a abandonné le vieux principe divisionnaire formulé au XVIII^{ème} siècle par le maréchal de Luxembourg et le comte de Guibert. La brigade représente désormais la grande unité de base. Forte en règle générale de deux régiments d'infanterie, d'un régiment de cavalerie, d'un régiment d'artillerie, d'un régiment du génie, d'un état-major et de services, elle compte en moyennes 5.000 hommes. Cette formule apporte plus de souplesse pour remplir les grandes missions présentes style les projections extérieures au Liban ou Côte d'Ivoire. Peut-être est-il possible d'y avoir une certaine analogie avec le *Combat Command* américain de la Seconde Guerre mondiale. A côté des brigades de caractère classique se distinguent deux brigades spécifiques, l'une aéroportée et l'autre alpine. Le professionnalisme a pour conséquence directe une implication de l'intégrité des forces dans les missions extérieures. Celles-ci, hier apanage des soldats de métier, sont désormais confiées à toutes les formulations du corps de bataille.

L'Armée française de 2007 est donc une institution de métier à base de professionnels qualifiés. (Le pays étant théoriquement en paix, le temps voulu peut être consacré à la formation.) Elle apparaît un peu comme une solution de compromis. Suppression des gros bataillons, déflation inhérente à la fin de conscription. Persistance d'une force de dissuasion nucléaire et d'un corps de bataille de type plus ou moins conventionnel. Souplesse de structures pour répondre aux missions présentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Celles-ci s'appellent la participation aux fameuses opérations Vigipirate de prévention contre le terrorisme islamiste ou opérations extérieurs

(les OPEX) à des fins d'interposition ou de soutien humanitaire dans le cadre de l'ONU ou d'assistance à un pays ami. L'abolition de la conscription coupe-t-elle l'armée de la Nation ? Oui et Non. La Défense nationale ne relève plus de tous les citoyens. A bien des égards ceux-ci sont moralement désarmés. Ils confient à d'autres le soin de se battre pour eux et de verser leur sang. On peut du reste regretter la quasi-absence de la notion de réserve. La France n'a plus de vivier où puiser des troupes si besoin. Une armée peut toujours se mettre sur pied. Les Etats-Unis d'Amérique en fournissent l'exemple durant la Seconde Guerre mondiale. Mais une telle mobilisation exige du temps et de l'espace.

La disparition de la conscription a fait pratiquement ranger dans les cartons la qualité d'officier de réserve. On peut le déplorer à bien des égards. L'officier de réserve, remplaçant les cadres d'active décimés ou pas assez nombreux, a été le grand vainqueur de 14-18. Il provient généralement de l'élite et des cadres de la nation. Il n'est certainement pas bon que ses cadres soient coupés des grands problèmes de la Défense.

Rien n'est absolu. Se perpétue toutefois, envers et contre tout, une petite force de réserve. 30.000 volontaires environ endossent régulièrement l'uniforme pour suivre des stages et perfectionner leur formation militaire. Dans certains régiments, ils constituent, une compagnie potentielle pour le cas où. Cet exemple mériterait de faire école. L'absence de crédits l'interdit certainement. Quel moteur anime ces courageux ? Le patriotisme, l'amour des armes, l'odeur de la poudre, l'attrait pour la « Belle bleue », cet ersatz de Légion d'Honneur créé par Charles de Gaulle pour ne pas brader l'ordre national ? Tout se mêle suivant les tempéraments.

Les choses étant ce qu'elles sont demeure un point heureux. Le principe de l'existence d'une armée nationale n'est pas remis en cause. Son budget fait l'objet d'un relatif consensus. Les attaques dont l'Armée française avait été l'objet avant 1939 – en particulier le corps des officiers – ont pratiquement disparu. Les participations à Vigipirate, les interventions en cas de cataclysmes naturels, les secours

aux nationaux expatriés en danger, les opérations extérieures dans les cadres des impératifs de politique étrangère, démontrent régulièrement la nécessité de sa présence. Les troupes d'élite héritières d'un riche passé¹, l'efficacité des unités spécialisées² flattent le sentiment national. Le rituel défilé du 14 juillet, sur les Champs Elysées à Paris, trouve toujours un chaleureux accueil populaire.

Deux mots encore. La Grande Muette n'est plus puisque désormais les militaires, comme tous les citoyens, sont désormais des électeurs à part entière. Le 17 août 1945, ils ont obtenu le droit s'aller déposer leurs bulletins dans les urnes. La République leur refusait ce droit sous prétexte qu'ils n'avaient pas à s'immiscer dans la chose politique. Vieux souvenir du 18 Brumaire ou du 2 décembre 1851. L'armée française avait pris feu en 1961-1962. Ces temps ne sont plus. Les drames de la fin de l'Algérie française appartiennent à l'Histoire et les offi-

ciers de 2007, fort heureusement, ne sont plus confrontés aux dilemmes de leurs aînés.

Il est clair toutefois que l'avenir de l'Armée française se situe dans le cadre plus vaste du continent européen dans lequel la France est appelée à s'intégrer de plus en plus. Les esprits n'en sont pas encore là. Des décennies seront nécessaires pour cette inéluctable évolution devant les dangers face auxquels une nation comme la France ne saurait seule faire face. □

Notes

1. Parachutistes au béret rouge, légionnaire au képi blanc n'ont rien perdu de leur prestige acquis sur les champs de batailles.

2. Le GIGN, Groupe d'intervention de la Gendarmerie Nationale, est particulièrement chargé d'intervenir contre les commandos terroristes.